

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Band: 5 (1893)
Heft: 1-2

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

œuvre intéressante au point de vue archéologique, un paysage artistique, en choisissant le site le plus favorable au monument.

Il y a là un double but, agréable et utile qui méritait, je crois, d'être signalé. Il a de plus l'avantage d'être à la portée de tous les amateurs photographes. Tout le monde, en effet, n'est pas muni d'appareils capables de donner des résultats scientifiques ; tout le monde ne peut pas faire de la photographie astronomique ou de la photomicrographie. Tout au contraire, de quelque appareil que nous soyons armé, nous pouvons faire des photographies de monuments et obtenir des épreuves qui n'auront pas toutes la même valeur, mais qui toutes cependant présenteront de l'intérêt.

A. LIÉGARD

Membre de la Société des Antiquaires de Normandie

(Bulletin de la Société caennaise de photographie.)

FAITS DIVERS

Cercle des effigistes.

MM. les photographes à Genève sont informés que les cours de M. le professeur Louis Duparc recommenceront, dès le 10 janvier, les mardis à 8 heures et demie, dans la salle de l'amphithéâtre à l'Université, et les dimanches matins, de 8 heures à midi, à l'Ecole de chimie.

Pour le Bureau :

F. MAZUY.

* * *

La direction du Comptoir suisse de photographie nous informe que, par suite d'un arrangement et malgré l'élévation des tarifs douaniers, les plaques de la maison Lumière, de Lyon, sont maintenues aux mêmes prix que précédemment. Ils sont même abaissés en ce qui concerne les 9×12 et les 13×18 . Voici la liste complète de ces prix :

Plaques, étiquettes rouge, jaune et bleue.

	<u>$4 \frac{1}{2} \times 6$ (Photo-jumelle.)</u>				
La douz.	1,25				
	6×8	6×9	$6 \frac{1}{2} \times 9$	8×8	8×9
La douz.	1,25			1,75	
	$8 \times 10 \frac{1}{2}$	9×12	9×18	12×16	$12 \times 16 \frac{1}{2}$
La douz.	2, —	2,60	4, —	4, —	
	13×18	15×21	18×24	21×27	
La douz.	4,50	6,75	10, —	14, —	
	24×30	27×33	30×40	34×39	39×47
La douz.	18, —	22, —	30, —	37, —	50, —
	40×50		50×60		
La douz.	50, —		75, —		

Le prix des plaques orthochromatiques est de 10 % plus élevé.

* * *

Un remède.

M. Chas. E. Wallin, de Alabama, écrit que : dans le cas d'empoisonnement des doigts à force de manier les différents acides et alcalis, il a découvert à la fin un remède. On se lave bien les mains avec du savon et de l'eau chaude, puis on

les plonge complètement dans de l'eau acidulée d'acide acétique et contenant une petite quantité d'ammoniaque, après quoi on les sèche et on les frotte à sec avec de la vaseline. M. Wallin a beaucoup souffert et a perdu deux ongles dans le courant des deux dernières années. Après l'application du remède ci-dessus, ses mains étaient en bon état et entièrement sans douleur.

(*Moniteur de Saint-Louis Photographer*).

* * *

Procédé pour faire un cliché pelliculaire.

M. Liesegang, pour détacher la couche de gélatine d'un cliché fait sur une glace ordinaire au gélatinobromure, sans recourir à l'emploi souvent dangereux de l'acide fluorhydrique, introduit entre la gélatine et le verre, du gaz acide carbonique qui sépare les deux substances, par le procédé suivant : le cliché terminé est plongé dans un bain acide faible (acide chlorhydrique, sulfurique ou citrique) ; puis retiré après quelques minutes et placé *sans lavage* intermédiaire dans une solution concentrée (25 à 30 %) de carbonate ou de bicarbonate de soude. Il se développe alors du gaz acide carbonique qui boursoufle la gélatine et permet de l'enlever du verre-support. De même qu'avec le procédé à l'acide fluorhydrique, la pellicule subit un léger agrandissement dans la proportion de 9 : 14.

Après le séchage de la pellicule, les ampoules ont disparu et elle est parfaitement plane. On peut alors la rapporter, collodionner, ou gélatiner par un des procédés décrits dans les traités de photographie.

Si on ne réussit pas du premier coup, on peut renouveler l'opération plusieurs fois.

Revue photographique d'après Der Amateur photograph.

* * *

L'héliocromicroscope de M. Ives, de Philadelphie, vient d'être mis en vente. Le prospectus que nous avons reçu ne dit pas où ; mais d'après certains journaux, c'est en Angleterre qu'aurait été introduit cet instrument fort curieux, s'il réalise l'objet pour lequel il a été construit.

Il s'agit de permettre la lecture en couleurs d'un *chromogramme* et sans être obligé de recourir à des projections.

Les trois épreuves (ou diapositifs) qui constituent un chromogramme, sont placées aux points voulus dans la boîte qui forme le corps principal de l'appareil ; elles sont éclairées à travers des milieux de trois couleurs : vert, rouge et bleu-violet et superposées optiquement à l'aide de trois miroirs convenablement disposés.

Un oculaire sert à voir à l'intérieur de la boîte, et l'image apparaît à l'œil avec les couleurs naturelles, si la sélection des couleurs a été bien faite à l'aide de plaques orthochromatiques et d'écrans colorés appropriés.

(*Moniteur*).

* * *

Photo-parfumerie.

Nous venons de parcourir le *Palmarès* de l'Exposition internationale de photographie de Paris, et nous y avons appris des choses bien intéressantes.

Ainsi, ami lecteur, saviez-vous que la parfumerie est une industrie se rattachant à la photographie ! Non ! Eh bien, vous et moi nous n'étions que des ignorants absolument indignes de réussir un cliché ! Ouvrez ledit *Palmarès* et vous trouverez :

GROUPE VIII

Industries se rattachant à la photographie.

MÉDAILLES D'ARGENT

Léopold, parfumerie, Paris ; Roqueblave, eau de toilette, Paris.

MENTION HONORABLE

Valentin, eau des Créoles, Paris.

Nous accorderons une mention très honorable à celui qui pourra nous expliquer le rapport qui peut bien exister entre l'eau de toilette du sieur Roqueblave (de Paris), ou l'eau des Créoles de Valentin (également de Paris) et une photographie, qu'elle soit floue ou nette. Photoparfumerie et mystère !

Quant à la parfumerie de Léopold (de Paris), nous la comprenons mieux. Ce sont peut-être les produits de cette maison qui servent à parfumer certains révélateurs ultra-violetts et automatiques !

(Bulletin belge).

* * *

Noxinol, Thiotone.

Ces appellations bizarres s'appliquent à deux produits mystérieux préparés en Angleterre qui sont certainement appelés à rendre d'immenses services à tous les photographes, si on en juge par les propriétés merveilleuses qu'on leur attribue. Le premier, *Noxinol*, ajouté en petite quantité à un révélateur quelconque est un remède certain contre *le voile*, notre ennemi à tous. Quant au *Thiotone*, il suffit d'en mettre *un peu, dans beaucoup d'eau*, pour obtenir immédiatement un bain de virage simple, rapide, économique et donnant aux épreuves une conservation assurée.

Voilà, certes, plus qu'il n'en faut pour prédire un grand succès à ces solutions dont la composition est soigneusement tenue secrète... et brevetée.

(Bulletin du Photo-Club de Paris).

* * *

Lavage du papier à la celloïdine.

Après avoir lavé les épreuves dans l'eau en les tenant constamment en mouvement pendant 5 minutes, on les mettra pendant 10 minutes dans un bain d'ammoniaque de 1 à 2^o/_o. On lavera ensuite pendant une heure dans l'eau courante. Il paraît que les épreuves ne sont ainsi jamais tachées.

(Amateur photographe).

La photographie militaire.

La commission spéciale de perfectionnement de l'armement et de la tactique militaire vient de s'occuper de la question de la photographie militaire, en tant que puissant moyen de création des cartes nécessaires à l'armée.

Voici, à ce sujet, quelques renseignements :

Le service graphique de l'armée française fournit annuellement 1,400,000 feuilles de cartes ayant demandé 2,300,000 coups de presse.

Chaque feuille qui nécessitait cinq années de travail de levées par les brigades d'officiers-topographes revenait en moyenne à 5,000 francs.

Depuis 1891, grâce au procédé exclusif de la photographie, le travail ne demande plus qu'un an et le prix des feuilles a été réduit à 2,000 francs.

En temps de guerre, au point de vue de reconnaissances à faire, la photographie n'est que rarement praticable, les reconnaissances étant intimement liées aux opérations militaires ; mais si à terre le photographe ne peut rendre de services, il n'en est pas de même en ballon.

Il résulte des dernières expériences faites au camp de

Châlons, qu'un ballon captif, pour ne courir aucun danger, doit se tenir à cinq ou six kilomètres des batteries ennemies et qu'à l'aide d'un certain objectif on pourrait obtenir des photographies à une distance de douze à quinze kilomètres.

Actuellement, les vues prises ont été obtenues à sept kilomètres et sont d'un effet très suffisant.

(Indépendance belge).

* * *

Un journal de cette ville a fait placarder sur les murs de Bruxelles une affiche-spécimen donnant comme faites par la maison Guérin des photographies d'artistes exécutées par la maison Dupont.

M. Dupont a aussitôt fait saisir les clichés, en invoquant ses droits de propriété artistique.

Son adversaire s'est pourvu devant le juge de référé et a soutenu que la saisie était nulle. « En me remettant leurs portraits, a-t-il dit, les artistes m'ont autorisé tacitement à les reproduire. »

M. le président van Moorsel a estimé que cette question ne pouvait être tranchée provisoirement et il a décidé, tous droits saufs, qu'un expert, M. Baes, décrirait les portraits contrefaits et les clichés ou autres appareils ayant servi à leur reproduction.

Cela nous promet un débat intéressant.

On examinera notamment si une personne qui a fait exécuter et a payé sa photographie a le droit de la faire reproduire par un photographe autre que celui qui a exécuté le premier cliché.

Dans l'affirmative, peut-on indiquer comme auteur de la photographie celui qui n'en est que le reproducteur ?

(Chronique).
